

CONSEIL MUNICIPAL
Du vendredi 9 avril 2021
Sur convocation du 1^{er} avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 9 avril à vingt et heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Velesmes-Essarts se sont réunis à la **Maison Pour Tous** sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc JOUFFROY, Maire.

Conseillers municipaux présents : Jean-Marc JOUFFROY, Géraldine LAMBLA, Christian GRAS, Marie-Christine BOURÉE PRETOT, Eglantine CHAFFIN, Sylvie BRUNNER, Romain JOUFFROY, Romain CLERC, Jean-Claude HEITMANN.

Absents excusés : Christophe SIRE procuration à Romain JOUFFROY,
Laurent B REYER.

Absents :

Nombre de conseillers :

Nombre de Conseillers Municipaux présents : **09**

Nombre de Conseillers Municipaux ayant donné pouvoir : **01**

Nombre de Conseillers Municipaux votant : **10**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **11**

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Madame Géraldine LAMBLA est élue **secrétaire de séance**.

Début de séance : 20. H 30

1 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

- Vu l'article L121-14 du Code des Communes,

- Vu l'article L2121-15 du CGCT,

Il est procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne Madame Géraldine LAMBLA secrétaire de séance qui accepte.**

VOTE : **DIX Voix Pour** **ZERO Voix Contre** **ZERO Abstention**

2 APPROBATION DE COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 12 MARS 2021

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal, en date du 12 mars 2021 est soumis à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Les Conseillers Municipaux sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document.

Madame BRUNNER demande à ce que ce compte rendu soit modifié car Monsieur Romain JOUFFROY figure à la fois sur la liste des conseillers présents et des conseillers absents. Elle précise qu'il s'agit d'une erreur matérielle qui n'a pas d'incidence dans le décompte des voix des différents votes.

Après en avoir délibéré, **les membres du Conseil Municipal, approuvent le compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal.**

VOTE : **DIX Voix Pour** **ZERO Voix Contre** **ZERO Abstention**

3 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET PRINCIPAL

<i>Fonctionnement</i>	<i>Montant</i>	<i>Excédent</i>	<i>Déficit</i>
Recettes	304 943.48		
Dépenses	197 986.46		
Résultat de l'exercice 2020		+106 222.52 €	
Excédent 2019	+406 202.83		
Part affectée à l'investissement			
Excédent antérieur reporté (2019)		+ 406 202.83 €	
Résultat de clôture 2020		+512 425.35 €	

<i>Investissement</i>	<i>Montant</i>	<i>Excédent</i>	<i>Déficit</i>
Dépenses	169 288.46 €		
Recettes	35 616.08 €		
Résultat de l'exercice 2020			-133 672.38 €
Excédent 2019	225 513.90 €		
Résultat de clôture 2020		91 841.52 €	

Le Conseil Municipal, après avoir vérifié la conformité des reports 2019 approuve le compte de gestion 2020 du budget COMMUNAL établi par le Receveur Municipal.

VOTE : DIX Voix Pour ZERO Voix Contre ZERO Abstention

4 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal étudie en détail le compte administratif du budget principal qui se présente comme suit :

<i>Dépenses de fonctionnement</i>		<i>Recettes de fonctionnement</i>	
Dépenses de l'exercice 2020	197 986.46 €	Recettes de l'exercice 2020	304208.98 €
Excédent de l'exercice 2020			106 222.52 €
Excédents antérieurs reportés (2019)			406 202.83. €
Part affectée à l'investissement			
Excédent global de clôture			512 425.35 €

<i>Dépenses d'investissement</i>		<i>Recettes d'investissement</i>	
Dépenses de l'exercice 2020	169 288.46 €	Recettes de l'exercice 2020	35 616.08 €
Déficit 2020	-133 672.38		
Excédent antérieur reporté (2019)			225 513.90 €
Excédent global de clôture			91 841.52 €

Après avoir vérifié la conformité des reports 2019 et des résultats 2020 avec le compte de gestion 2020 du Receveur Municipal pour le Budget Principal,

Après que le Maire se soit retiré et a laissé la Présidence à **Marie-Christine BOURÉE PRÉTOT**,
le Conseil Municipal procède au vote :

Le compte administratif 2020 du BUDGET COMMUNAL est approuvé.

VOTE : NEUF Voix Pour ZERO Voix Contre ZERO Abstention

4 VOTE DE L'AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal,

Qui, lors de la séance du 9 avril 2021, a approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 présentant un excédent de fonctionnement cumulé de **512 425.35 €**

- Considérant que la section d'investissement fait apparaître :

- un besoin de financement de 0.00 € D 001 au BP 2021
- un excédent de financement de **91 841.52 €** **R 001 au BP 2021**

- Vu l'état des restes à réaliser en section d'investissement :

- En dépenses de **13 031.00 €**
- En recettes de **0.00 €**

Décide d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement comme suit :

■ Affectation en réserves d'investissement (1068) :	0.00 €
■ Report à nouveau en section de fonctionnement	512 425.32 €

Reprise BP 2020

- Invest : R 001 :	91 841.52 €
- Invest : R 1068 :	0.00 €
- Fonct : R 002 :	512 425.35 €

VOTE : DIX Voix Pour ZERO Voix Contre ZERO Abstention

6.VOTE DES TAUX 2021 DE FISCALITE DIRECTE.

Monsieur le Maire présente la proposition suivante élaborée par la Commission des Finances :

TAXES	BASES 2021	Hausse de 1.5 %	Prod attendu
Taxe foncière (Bâti)	493 800	28.40	140 239
Taxe foncière (non bâti)	11 200	14.17	1 587
		TOTAUX	141 826

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte la proposition de la Commission des Finances.

VOTE : DIX Voix Pour ZERO Voix Contre ZERO Abstention

7. NEUTRALISATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION INVESTISSEMENT

Par délibération du 07/12/2018, le Conseil Municipal de VELESMES-ESSARTS, a décidé d'amortir l'attribution de compensation investissement sur une année. Cette écriture est obligatoire.

Afin que les écritures liées à cet amortissement ne pèsent pas sur le budget annuel, il est proposé à l'assemblée d'opter pour la neutralisation de cet amortissement au BP 2021.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une écriture annuelle qui neutralise les effets de l'amortissement dans les deux sections du budget.

Ces explications entendues et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'opter pour la neutralisation de l'attribution de compensation investissement.

VOTE : DIX Voix Pour ZERO Voix Contre ZERO Abstention

8.TRAVAUX EN FORET.

Monsieur le Maire présente un devis de travaux d'investissement proposé par l'ONF pour un montant de : 2 720.00 € HT.

Après étude du devis et en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte les propositions de l'ONF et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

VOTE : DIX Voix Pour ZERO Voix Contre ZERO Abstention

9.TRAVAUX CIMETIERE DE GRANDFONTAINE

Il est nécessaire de construire sept nouveaux caveaux au cimetière de GRANDFONTAINE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de la marbrerie BOUCON d'un montant de 9 790.00 € HT et autorise Monsieur le Maire de GRANDFONTAINE, ou son représentant, à signer les devis ou toute pièce afférente et à lancer les travaux.

VOTE : DIX Voix Pour ZERO Voix Contre ZERO Abstention

10. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 34,
- Vu le budget communal ;
- Vu le tableau des emplois adopté par e Conseil Municipal le 08 avril 2016 ;2

- **Considérant** que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.
- **Considérant** qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre les avancements de grade.
- **Considérant** que la délibération doit préciser :
 - ✓ Le grade correspondant à l'emploi créé
 - ✓ Le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, si l'emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 (*emplois ne correspondant pas aux missions susceptibles d'être statutairement dévolues aux fonctionnaires territoriaux, lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services justifient le recours à un agent contractuel, emploi dans les communes de moins de 1 000 habitants ou groupement de communes ou groupements de communes de moins de 15 000 habitants, emplois à temps non complet dans les communes d'au moins 1 000 habitants, emplois dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autre autorité territoriale dans les communes de moins de 2 000 habitants ou groupements de communes de moins de 10 000 habitants*),
- **Considérant** la nécessité créer un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe afin de pourvoir au remplacement de l'adjoint administratif principal 2^{ème} classe qui part en retraite au 1^{er} janvier 2022.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **La création d'un emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe permanent à temps non complet à raison de vingt heures hebdomadaires.**
- **Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} juin 2021**
Filière : Administrative
Cadre d'emploi : Adjoint administratif
Grade : Adjoint administratif principal 2^{ème} classe
Ancien effectif : un
Nouvel effectif : deux

Si l'emploi créé ne peut être pourvu par un fonctionnaire, ou un lauréat du concours, un contractuel pourra être recruté dans l'emploi.

VOTE : DIX Voix Pour ZERO Voix Contre ZERO Abstention

Madame Sylvie BRUNNER, conseillère intéressée a quitté la séance

11. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Comme chaque année il convient d'examiner les demandes de subvention déposées par les associations.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide de verser les subventions suivantes :**

- ***l'Union Nationale des Combattants (UNC) Section de Montferrand-le-Château : 50 ;***
- ***Comité des fêtes de Velesmes-Essarts : 300 € auxquels s'ajoute une subvention exceptionnelle de 150 € ;***
- ***Association de Sauvegarde du Sobant et de la Sonoche : 300 € ;***
- ***Team Organisation Marchaux (T.O.M), association organisatrice de la course cycliste « La Classic Grand Besançon Doubs » qui doit traverser notre village : 200 €.***

VOTE : NEUF Voix Pour ZERO Voix Contre ZERO Abstention

Retour de Madame Sylvie BRUNNER.

12 SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE VELESMES-ESSARTS A GRAND BESANÇON METROPOLE

Monsieur le Maire de VELESMES-ESSARTS expose que dans le cadre du transfert, au 1^{er} janvier 2019, de la compétence Voirie, Parcs et Aires de Stationnement à la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il a été convenu, dans une logique de souplesse, de proximité et donc dans un souci de programmation ascendante des investissements, que les communes pouvaient verser des fonds de concours :

- à hauteur de 50% pour toute opération engagée par la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole et concernant les opérations de requalifications et créations de voiries

OU

- correspondant au montant du complément de l'enveloppe GER (Gros Entretien Routier) accordée par le secteur concerné.

Pour le programme 2019, il a été réalisé l'opération :

- Aménagement des rues du centre bourg réalisée dans le cadre d'opérations de voirie engagées fin 2018 par la commune et réalisés par GBM en 2019.

Les opérations sont maintenant terminées et soldées, et il s'agit de formaliser le fonds de concours par le biais d'une convention, annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal donne son accord pour le versement d'un fonds de concours dans la limite de 50 % du montant HT de chaque opération citée ci-dessus, fonds de concours dont le montant arrêté à ce jour à 148 800,65 € HT. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Grand Besançon Métropole.**

Le versement du fonds de concours interviendra en une fois, dès la convention signée par les deux parties, et sur la production d'un titre de recettes de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole.

VOTE : DIX Voix Pour ZERO Voix Contre ZERO Abstention

13 VOTE DU BP 2021.

Le Conseil Municipal procède à l'étude détaillée, du projet de Budget Primitif 2021, proposé par Monsieur le Maire

Budget Communal (en euros)

FONCTIONNEMENT			
Charges à caractère général	71 970.00	Excédent 2020	512 425.35
Charges de personnel	85 620.00	Neutralisat° AC + tvx en régie	12 592.82
Atténuation de produit	414.00	Produit des services	31 671.00
Dépenses imprévues	10 000.00	Impôts et taxes	214 251.00
Opérations d'ordre	20 275.12	Dotations et participations	8 936.00
Autres charges gest° courante	124 250.00	Autres produits de gestion	2 500.00
Charges financières	4 400.00	Produits exceptionnels	0
Charges exceptionnelles	1 000.00	Atténuation de charges	
<i>Total dépenses</i>	317 929.12	<i>Total</i>	782 376.17
Excédent dégagé		464 447.05	
Virement à la sect° d'invest	464 447.05		
TOTAL DEPENSES	782 376.17	TOTAL RECETTES	782 376.17
INVESTISSEMENT			
Solde d'exécution		Excédent 2020	91 841.52
Dépenses imprévues	20 000.00	Virt de la sect° de fonc	464 447.05
Opérations d'ordre	12 592.82	Produit des cessions	1 000.00
Remboursement d'emprunt	20 300.00	Amortissements	20 275.12
Fonds de concours GBM (voirie Centre-Bourg)	150 000.00	FCTVA	14 000.00
Tvx Eglise/Cimetière	1 500.00	TA	1 000.00
Verst CAGB : (AC I+ T4 2020))	21 185.14		
		Excédents fonct affectés	0
Achat terrains	2 000.00	Subventions	45 700.00
Aménagt terrain de sport	7 500.00		
Travaux en forêt	6 800.00		
Etrier borne fontaine	1 000.00		
Stèle	5 000.00		
Panneaux signalisation	3 000.00		
Bornes à incendie	20 600.00		
Matériel informatique	2 000.00		
Mobilier	1 000.00		
Divers	4 500.00		
Rénovation Anc Mairie	267 184.93		
Création piste forestière	42 100.00		
TOTAL DEPENSES	638 263.69	TOTAL RECETTES	638 263.69

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2021 de la Commune, proposé par Monsieur le Maire

VOTE : DIX Voix Pour ZERO Voix Contre ZERO Abstention

QUESTIONS DIVERSES :

- ✓ Chargé de mission : Y-a-t-il des candidatures ?
- ✓ Monsieur Jean-Marc JOUFFROY est référent climat pour la commune de VELSMES-ESSARTS.
- ✓ Point info sur dernier Conseil Communautaire : vote du Budget Primitif.
- ✓ Intervention de Monsieur JOUFFROY lors de la dernière réunion du SCoT.
- ✓ Retour sur les utilisations crèche.

FIN DE SEANCE : 22 H 20.